

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du mardi 1^{er} mars 2022 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : mercredi 23 février 2022

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : M. Fabien DUPIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Bruno MUNDA, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : M. Bruno MUNDA a donné procuration à M. Nicolas Hirsch

Membres absents :

Le Maire remercie les Alixois présents et la presse.

M. Nicolas Hirsch et Mme Marie Pailloncy sont absents en début de séance.

✓ Désignation du secrétaire de séance

M. Fabien Dupin est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

✓ Approbation du compte rendu du conseil du mardi 18 janvier 2022

Approuvé à l'unanimité des présents

✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Décision 2022-01 : signature du contrat avec la société PROCELEC située 620 rue de l'Ecosais CS 40231 LIMAS – 69658 VILLEFRANCHE Sur Saône Cedex, pour la maintenance de l'alarme incendie située dans les bâtiments scolaires et périscolaires, pour un montant annuel HT de 260 euros.

Décision 2022-02 : signature du contrat avec la société GROUPAMA Service Collectivités située 50 Rue de St Cyr 69251 LYON 09, pour l'assurance du véhicule électrique immatriculé EG-982-DR, pour un montant annuel TTC de 409,38 euros.

Commission Finances et Economie Locale

✓ Compte de Gestion 2021

Point suspendu car le Service de Gestion Comptable de Villefranche sur Saône n'a pas pu fournir, à ce jour, son compte de gestion.

✓ Compte Administratif 2021

M. Norddine Guedami présente ce point.

Le compte administratif ne sera pas voté ce jour mais juste présenté, car ce vote doit légalement intervenir après le vote du compte de gestion du comptable (point ci-dessus).

Les comptes de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont présentés et leurs évolutions, positives ou négatives, expliquées.

Arrivée de M. Nicolas Hirsch et Mme Marie Pailloncy.

Le résultat de la section de fonctionnement de 2021 est de + 43 016 euros. Il est présenté un comparatif des résultats de fonctionnement depuis ces 10 dernières années. La baisse significative du résultat de cette année est analysée et des perspectives sont discutées : mise en place d'une taxe sur les logements vacants, recherche de recettes, baisse des dépenses.



Le résultat de la section d'investissement de 2021 est de – 50 901,17 euros

✓ **Subvention Travaux de Sécurisation du village – Délibération 2022-04**

Il est rappelé au conseil municipal que les délibérations 2022-04 à 2022-07 sont nécessaires pour solliciter des subventions. Elles ne valent pas engagement des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le projet de «Travaux de sécurisation du village» et pour autoriser le Maire à solliciter les subventions permettant le financement de cette opération.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 70 000 euros TTC

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2022, section investissement

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Subvention Parkings – Délibération 2022-05**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le projet de «Création de 2 parkings» et pour autoriser le Maire à solliciter les subventions permettant le financement de cette opération.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 160 000 € TTC

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2022, section investissement

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Subvention Marquage au sol– Délibération 2022-06**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le projet de «Marquage au sol» et pour autoriser le Maire à solliciter les subventions permettant le financement de cette opération.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 15 000 TTC

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2022, section investissement

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Subvention Remplacement des points lumineux par de la LED – Délibération 2022-07**

M. le Maire présente les investissements prévus par le SYDER concernant la mise en LED de l'éclairage public et l'installation de 10 nouveaux points lumineux sur la commune d'Alix.

Le SYDER finance complètement le projet par le biais de la fiscalisation (financement par la taxe foncière). L'emprunt contracté sur 15 ans par le SYDER est couvert par les économies d'énergie.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le projet de «Remplacement des points lumineux par de la LED» et pour autoriser le Maire à solliciter les subventions permettant le financement de cette opération.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 145 000 euros TTC

Ces crédits seront ouverts sur le budget 2022 du SYDER et seront remboursés, subvention déduite, par la voie de la fiscalisation, par la commune d'ALIX.

Vote : 14 pour - 1 abstention



✓ **TAM (Taxe d'Aménagement) – Répartition Commune / EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) – Délibération 2022-08**

Sur la commune d'Alix, la TAM est à 5% et à 7,5% sur l'OAP et le périmètre d'étude de l'hôpital.

Auparavant, les communes avaient la possibilité de reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales en fonction de leurs compétences pour réaliser les équipements publics que la taxe d'aménagement peut financer.

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié cette disposition : le reversement n'est plus une « possibilité » mais devient une « obligation » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les communes et les structures intercommunales devront donc s'accorder, par des délibérations concordantes, sur le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement en fonction des compétences.

La CCBPD proposait 80% pour les communes et 20 % pour la Communauté de Communes.

Les Maires des 32 communes se sont mis d'accord sur une répartition 90% Commune / 10% EPCI lors de la séance du conseil communautaire du 23 février 2022.

Il faut que 2/3 des communes représentant 2/3 des habitants votent ce taux pour que ce soit applicable.

Il est proposé de voter la répartition suivante : 90% Commune / 10% EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Indemnités des élus – Délibération 2022-09**

Par délibération n° 2021-37 du 9 novembre 2021, le conseil municipal a fixé le taux des Indemnités de fonctions des Adjoints et du conseiller municipal délégué comme suit :

1^{er} Adjoint : Taux indemnité de fonction = 9,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} Adjoint : Taux indemnité de fonction = 9,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

3^{ème} Adjoint : Taux indemnité de fonction = 9,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

4^{ème} Adjoint : Taux indemnité de fonction = 9,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller municipal délégué : Taux indemnité de fonction = 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Sur proposition de M. Norddine Guedami, de nouveaux taux sont proposés à compter du 1^{er} mars 2022.

1^{er} Adjoint : Taux indemnité de fonction = 4,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} Adjoint : Taux indemnité de fonction = 9,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

3^{ème} Adjoint : Taux indemnité de fonction = 9,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

4^{ème} Adjoint : Taux indemnité de fonction = 9,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller municipal délégué : Taux indemnité de fonction = 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Nomination de M. Fabien DUPIN en tant que conseiller municipal délégué.

Vote : 14 pour / M. Fabien Dupin s'abstient.

✓ **Dépenses investissement 2022 – Précisions sur l'ouverture des crédits – Délibération 2022-10**

Par délibération n°2021-43 du 29 novembre 2021, le conseil municipal a autorisé le Maire à mandater des factures d'investissement avant le vote du budget 2022 à hauteur de 100 700 euros.

La trésorerie de Villefranche ne fonctionnant pas comme celle de Chazay, le conseil municipal doit, par délibération, ventiler cette somme de 100 700 euros par opération et par compte.



A ce jour, il y a la facture d'ordinateurs pour l'école qui est en attente de paiement en trésorerie de Villefranche. La trésorerie déclenchera le virement à réception de cette présente délibération.
Opération 189 / Compte 2183 / Montant : 1 059,00 euros TTC

Il est proposé de faire la répartition suivante :

Opération n°189 : Informatique école	Compte 2183	7 000 euros
Opération n°204 : Travaux Salle Rurale	Compte 21318	5 000 euros
Opération n°205 : Mobilier	Compte 2184	3 000 euros
Opération n°205 : Matériel et outillage	Compte 2188	3 000 euros
Opération n°210 : Aménagement cimetièrre	Compte 2116	3 000 euros
Opération n°214 : Sécurisation Centre du Village	Compte 2158	5 900 euros
Opération n°218 : Mise aux normes bâtiment école	Compte 21312	10 000 euros
Opération n°220 : Chauffage mairie	Compte 21311	7 200 euros
Opération n°227 : Marquage au sol	Compte 2128	12 000 euros
Opération n°229 : Création parking	Compte 2128	5 000 euros
Opération n°230 : Achat véhicule électrique	Compte 2182	2 000 euros
Opération n°232 : Création d'un composteur	Compte 2188	3 600 euros
Opération n°233 : Système informatique mairie	Compte 2183	14 000 euros
Opération n°236 : Bornes incendie	Compte 2188	5 000 euros
Opération n°237 : Aménagement zone déchets verts	Compte 2128	15 000 euros

Toutes ces opérations, y compris les nouvelles, seront reprises dans le cadre du BP 2022

Vote : pour à l'unanimité

Commission Gestion du Personnel

✓ **Compte Personnel de Formation – Délibération 2022-11**

Les agents titulaires et contractuels de la fonction publique ont chacun un Compte Personnel de Formation valorisé en heures, destiné à leur permettre de s'absenter de leur poste de travail pour se former sur des projets personnels sans intérêt pour la commune.

Il est nécessaire de cadrer des modalités de financement de la collectivité sur ces formations (en l'absence de délibération, l'agent peut être en droit de se faire financer la totalité de la formation par la collectivité).

Proposition :

Prise en charge de 10% du prix de la formation avec une limite de 100 euros par personne / par an, et un budget total annuel pour la commune limité à 500 euros.

Il est précisé que les salaires des jours d'absence des agents en formation sont obligatoirement pris en charge par la commune.

Vote : pour à l'unanimité

Commission Vie du Village

M. le Maire rappelle le succès du Winter Trail organisé par le Comité des Fêtes qui a eu lieu le dimanche 27 février 2022 et présente la future exposition organisée les samedis et dimanches du 5 au 20 mars 2022 par Alix Patrimoine sur la guerre de 1870 dans la cave voutée de l'hôpital d'Alix.

Mme Véronique Martinez rapporte l'entrevue qui a eu lieu le lundi 28 février 2022 avec M. Ouali du FNDSA (Foyer Notre Dame des Sans Abri). Le Foyer a signé une convention avec les services de l'Etat et les HCL pour fonctionner à l'année pour une période de 3 ans. Il y a 58 résidents dont les enfants. Pour des questions d'organisation, la commune a demandé qu'il n'y ait pas plus de 8 enfants du foyer inscrits à l'école.



Mme Véronique Jon rebondit sur le courrier reçu de la préfecture concernant les éventuels ressortissants ukrainiens qui pourraient arriver dans la région. A ce jour, il n'est rien prévu sur Alix.

✓ **CMEJ (Conseil Municipal des Enfants et de la Jeunesse)**

Dans la suite du point précédent. Il sera proposé aux enfants du CMEJ de rencontrer le foyer.

Un voyage à Paris va être organisé par la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) pour les CMEJ du territoire. La visite des Invalides est prévue le matin et celle du Panthéon l'après - midi.

Il faut 5 adultes accompagnateurs : Mesdames et MM. Frédérique Burtin, Véronique Jon, Norddine Guedami, Pascal Lebrun et Bruno Munda accompagneront.

La prochaine réunion du CMEJ est prévue le vendredi 25 mars à 18h30 en mairie.

Commission Travaux et Voirie

✓ **Point sur les travaux de la commission**

Alarme de l'école : un contrat de maintenance du système d'Alarme incendie et anti intrusion doit être signé. Pour l'instant, seule la maintenance du système incendie a été prise car il y a 2 ans de garantie sur le système anti intrusion.

Route de la Rochelle : M. Laurent Marx a signalé des problèmes de conduites dangereuses. La commission étudie des solutions : coussin berlinois, meilleure signalisation, etc. Une réponse sera faite à M. Marx.

La création d'une « Zone 30 km/h » dans le cœur de village est en cours de réflexion.

Vitesse : Mme Véronique Jon signale que la route des Trottières fait l'objet d'une circulation plus intense tout comme la route de la Rochelle depuis les nouveaux sens de circulation mis en place sur la commune.

Parkings : une étude est faite pour faire faire ces travaux à l'agent technique communal afin de réduire le coût. Il serait accompagné par des entreprises pour des points précis.

Route des Bruyères : il est prévu un travail sur la signalisation de la priorité.

Mode actif (chemin des écoliers) : les travaux sont pratiquement terminés. Ce chemin sera réouvert très prochainement. Une communication est à prévoir sur ce sujet. Les gens qui ont utilisé ce mode actif (piétons, vélos) en étaient très contents. Le problème est que les propriétaires du chemin des écoliers côté sud n'ont pas donné leurs accords car, lorsqu'ils sortent de chez eux, ils craignent pour la sécurité des utilisateurs de ce chemin.

Des solutions sont en cours d'étude pour régler cette problématique.

Commission Urbanisme

✓ **Terrain à vendre à M. MOREL – Délibération 2022-12**

Par délibération n°2021-19 du 9 avril 2021, il avait été acté par le conseil municipal d'Alix que la parcelle n° U1172 située en zone N (Zone Naturelle Protégée) serait vendue à Mme et M. Morel à un tarif un peu plus élevé que celui du terrain agricole à la condition suspensive que leur permis de construire soit accordé par la commune de Frontenas.

Ce permis de construire leur a été accordé en date du 27 octobre 2021 par le Maire de Frontenas.

Il est proposé de leur vendre cette parcelle pour la somme de 3 125 euros (hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur).

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Point sur les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme**

M. Alain DRIOT présente ce point.

PC 069 004 21 00006 – 16/06/2021

SCCV du Petit Bourg / Rue Aymé Chalus / Construction de 18 logements / Accordé

Dossier instruit par la CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées)

Ce permis a été accordé le 25 janvier 2022. Du fait du recours des tiers et de la préfecture, la signature définitive de la vente du terrain U1247devra se faire avant le 25 mai 2022.

PC 069 004 21 00007 – 29/09/2021

Mme et M. YOUNSI / 244 Rue Aymé Chalus / Construction d'une maison individuelle / Accordé

DP 069 004 21 00033 – 12/11/2021

M. LAISSUS / 60 Montée des Guillaumes / Clôture / Accordée

PD 069 004 21 00002 – 23/11/2021

M. CHEFNEUX / 583 Rue Aymé Chalus / Arase d'un mur / En cours

M. le Maire rappelle la démolition qui a été faite sans autorisation. Un PV d'infraction avait été fait. Du fait de ce PV, la gendarmerie suit le dossier.

Depuis M. Chefneux a déposé un permis de démolir. Il tarde à faire le nécessaire pour compléter son dossier.

DP 069 004 21 00035 – 10/12/2021

Mme BELLOTTO / 326 Chemin du Clos des Liesses / Construction d'une piscine / Accordée

PA 069 004 21 00001 M01 – 11/12/2021

ASL Hameau des Acacias / Montée du Pontet / Aménagement 2 lots / Accordé

DP 069 004 21 00036 – 15/12/2021

M. ANIZAN / 171 Route du Château de Marzé / Réfection de la toiture / Accordée

DP 069 004 21 00037 – 30/12/2021

Mme et M. RONDEPIERRE / Au Moulin / Réfection de la clôture / Accordée

DP 069 004 22 00001 – 11/01/2022

M. CORREARD / 780 Rue Aymé Chalus / Clôture / En cours

DP 069 004 22 00002 – 17/01/2022

Mme FRIGO / 42 Rue Aymé Chalus / Création d'une terrasse / Accordée

DP 069 004 22 00003 – 24/01/2022

M. CORREARD / 780 Rue Aymé Chalus / Serre + Portail / En cours

DP 069 004 22 00004 – 29/01/2022

Mme AKNIN / 73 montée des Guillaumes / Peinture des menuiseries / Accordée

DP 069 004 22 00005 – 07/02/2022

Mme et M. DUBOIS / 144 route de la Rochelle / Changement des menuiseries / En cours

DP 069 004 22 00006 – 09/02/2022

M. PICO / 15 Route du Garret / Aménagement local poubelles / En cours

DP 069 004 22 00007 – 09/02/2022

M. PICO / 185 Route du Garret / Changement des menuiseries / En cours



DP 069 004 22 00008 – 12/02/2022
M. HIRSCH / 173 Montée des Guillaumes / Enduit / Accordée
DP instruite par M. Alain Driot et Mme Marie Pailloncy

DP 069 004 22 00009 – 12/02/2022
M. HIRSCH / 173 Montée des Guillaumes / Parement en pierres / Accordée
DP instruite par M. Alain Driot et Mme Marie Pailloncy

DP 069 004 22 00010 – 22/02/2022
Mme LACROIX JOGONIN / 244 Rue Aymé Chalus / Piscine / En cours

DP 069 004 22 00011 – 25/02/2022
M. DUBOIS / 144 Rue de la Rochelle / Piscine / En cours

Commission environnement

✓ **Pollution remblai du ruisseau – Présentation du courrier du Département du Rhône du 24 janvier 2022**

M. le Maire présente ce point.

Le département a prévu sur son budget le financement de la dépollution du site le long de la RD 76. Les études doivent avoir lieu en 2022 et les travaux en 2023.

Mme Marie Pailloncy demande si on ne devrait pas attendre que cette dépollution soit faite avant de lancer les travaux de la sécurisation de la rue Aymé Chalus.

M. Franck Dumoulin précise qu'un état des lieux par huissier sera fait avant et après les travaux et le département devra rendre la route à l'identique.

✓ **Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes en partenariat avec Cévidorées – Délibération 2022-13**

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire de mettre à disposition de la SAS Cévidorées (Centrale Villageoises Beaujolais Pierres Dorées) le toit de la salle rurale située Place de la Vierge Noire 69380 ALIX afin de prévoir la pose de panneaux photovoltaïques.

Ultérieurement à cette délibération de mise à disposition, une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée entre la commune d'Alix et la SAS Cévidorées. Elle décrira les conditions des relations contractuelles dont les grandes lignes sont reprises ci-dessous :

La SAS Cevidorées se chargera de toutes les démarches nécessaires à l'installation des panneaux photovoltaïques (études de structures, relation avec SDIS, relation avec les architectes des bâtiments de France...) ainsi que la fourniture et l'installation des équipements nécessaires à la centrale photovoltaïque (panneaux, systèmes de fixation, onduleur, câbles, mise en place du compteur d'injection). La SAS Cevidorées se chargera de tout ce qui est en lien avec l'exploitation de la centrale. La SAS Cevidorées prendra en charge le coût des assurances lors de la réalisation des travaux et durant toute la phase d'exploitation prévue pour une durée de 20 ans. La SAS Cevidorées vendra l'électricité produite à la société ENEDIS ou ENERCOOP.

La commune d'Alix recevra de la SAS Cevidorées une indemnité d'occupation annuelle. (Dans les conditions économiques actuelles, la commune d'Alix recevra de la SAS Cevidorées une indemnité d'occupation annuelle d'un montant de 1,5 €/m² installés soit, pour les 130 m² de toiture installée, environ 195 €/an.)

Cette convention ne pourra pas être d'une durée inférieure à vingt ans.

Après une étude de masque dirigée par la SAS Cévidorées, les arbres gênants seront coupés ou rabattus et d'autres seront replantés sur un autre site.

De plus, ces arbres sont actuellement fragiles et des branches tombent régulièrement les jours de vents violents.

Vote : pour à l'unanimité



Mme Marina Aflalo et Mme Stéphanie Guerin demandent l'intérêt financier de cette démarche pour la commune.

Elle est symbolique mais elle permet de s'intégrer dans le projet de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

La commission environnement réfléchit à une centrale photovoltaïque sur Alix pour des productions d'énergies bien plus importantes.

Intercommunalité, Syndicats et autres institutions

✓ **CCBPD (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) – Avenant n°1 à la convention FRU (Fond Région Unie) – Délibération 2022-14**

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Région a poursuivi les aides du FRU jusqu'en juin 2021. La CCBPD et les communes n'avaient pas souhaité participer en 2021.

La Région demande, au vu du nombre de dossiers déposés, que la CCBPD et les communes prennent un avenant pour participer aux dossiers de 2021 de l'aide n°2 avance remboursable sans nouvelle participation financière ; celle de 2020 n'ayant pas été consommée entièrement.

Pour rappel, en 2020 la participation de la commune dans le cadre du FRU avait été de 1 526 euros (2 euros par habitant).

Au vu du nombre de dossiers et l'évolution des différents confinements subis, il est proposé de rester solidaire et de signer l'avenant.

Vote : pour à l'unanimité

Questions diverses :

✓ **Point sur les créneaux de permanence des élus pour les élections d'avril et de juin 2022**

Les créneaux ont été légèrement modifiés pour assurer l'ouverture du bureau de vote de l'élection présidentielle qui est de 8h00 à 19h00.

M. le Maire présente les inscriptions sur chaque permanence.

Point soulevé par Mme Marie Pailloncy : les poubelles de tri « jaunes » seront-elles ramassées plus souvent du fait des nouvelles consignes de tri ?

M. Lebrun dit que, pour l'instant, ce n'est pas prévu d'augmenter le nombre de tournée mais qu'il est possible de demander un bac jaune de 360 litres au lieu du 240 litres actuel.

M. le Maire s'interroge sur le principe d'une tournée mensuelle par l'agent communal pour ramasser les cartons des Alixois qui doivent être portés en déchetterie.

Point soulevé par Fabien Dupin : les gens habitants au Château de Marzé rencontrent des difficultés pour se garer. Ils se garent donc sur la voie publique. Cela devient dangereux. L'ensemble du foncier étant privé (voie et terrain), la solution d'aménagement d'un parking est compliquée.

Les vœux de printemps de la commune sont prévus le jeudi 24 mars 2022 à 19h00 à la Salle Rurale.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 29 mars 2022 à 20h00.

Suivent les signatures :

Le secrétaire :

Fabien DUPIN

Le Maire :

Pascal LEBRUN



Les conseillers municipaux :

Marina AFLALO

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT

Franck DUMOULIN

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE

Véronique MARTINEZ

~~Bruno MUNDA~~

Marie PAILLONCY

Franck SUBERT



